



Châlus le 7/11 2009

RICHARD EN OCCITANIE

Association loi de 1901 déclarée au JORF du 17 janvier 2009

SIRET : 510 316 656 00014

APE : 9499Z

Adresse : c/o **Hôtel de ville - 32 av François Mitterrand**

87230 CHÂLUS

déclarée « entreprise de spectacles vivants »

à la DRAC Limousin (récépissé du 22/01/09)

et Poitou-Charentes (récépissé du 30/01/09)

habilitée loi Mécénat auprès de la DSF Haute-Vienne lettre 2009-43 du 17 mars 2009

COMPTE RENDU (CR) DE LA REUNION TENUE A LAMONNERIE (SALLE DU SIVU) 87150 LE 2 NOVEMBRE 2009

Pour des raisons pratiques et d'économie, notre association –qui n'a pas de site internet- est hébergée sur le blog de son Président et vous trouverez sur celui-ci, <http://www.christophe-coche-duval.fr> onglet « blog » sous formes de fichiers téléchargeable:

- la fiche de présence (fichier PDF)
- un document Excel simulant un programme détaillé pour l'édition 2010

Pour ne pas allonger ce CR sommaire, nous invitons à vous connecter pour prendre connaissance de ces pièces mises en ligne.

- Suite à des problèmes de lecture, nous informons que les documents précédemment en ligne **sont à nouveau consultables**, à savoir, notamment un document Excel « itinéraires1 » simulant des parcours pour les éditions 2010 à 2013

Présents : voir la liste (Ville de Coussac-Bonneval et Association des 3 tours excusés)

1. point d'information sur la liquidation de la subvention FEADER :

Celle-ci fera l'objet de l'examen en séance de la commission chargée de l'examen des subventions FEADER le 15 décembre 2009, l'association ne pouvant espérer de liquidation au mieux au cours du premier trimestre 2010. Elle fait face à ce décalage grâce à un prêt et un découvert consentis. A la date de la réunion, **aucune collectivité n'avait encore liquidé le reliquat de sa subvention 2009**, à savoir comme suit:

collectivité	Reliquat Subvention ordinaire (€)	Reliquat Subvention dite garantie charentaise (€)
Communauté des monts de Châlus	Sans objet	1047
Châlus	Sans objet	523
Cussac	109,61	191
Champagnac-la-Rivière	109	191
Saint-Mathieu	Sans objet	381

Ce retard est préjudiciable et surtout s'il ne parvient pas avant le 15 décembre, il fera perdre à l'association la contrepartie FEADER, engendrant d'autres problèmes.

2. dates des prochaines éditions du « Festival Richard Cœur de Lion » :

☰ « RICHARD EN OCCITANIE » c/o Mairie- 32 av François Mitterrand 87230 CHÂLUS

☎ 06 70 64 33 43 - Fax 05 55 78 44 60

chalus-roi-richard@voila.fr

Le représentant de la **Ville de Chalus** expose qu'elle a consulté les commerçants et élus et se prononcent en faveur d'une date d'arrivée à Châlus de la cavalcade tombant chaque année le dimanche du premier WE entier d'aout. Un débat s'engage au cours duquel il est fait valoir que le Festival a besoin du concours des bénévoles de Lastours et que Coussac-Bonneval a un Son et lumière ce WE là. Il est suggéré de retenir de préférence **chaque 1^{er} dimanche d'aout** pour éviter d'empiéter systématiquement sur les autres engagements précités, même s'il n'est pas évident de contenter tout le monde.

Cela donnerait avec un format de 4 jours, dont l'arrivée à Châlus, le déroulé suivant jusqu'en 2013 :

2010	Jeudi 29 juillet	Vendredi 30/07	Samedi 31/07	Dimanche 1 ^{er} aout
2011	Jeudi 4 aout	Vendredi 5 aout	Samedi 6 aout	Dimanche 7 aout
2012	Jeudi 2 aout	Vendredi 3 aout	Samedi 4 aout	Dimanche 5 aout
2013	Jeudi 1 aout	Vendredi 2 aout	Samedi 3 aout	Dimanche 4 aout

Le projet de déroulé¹ fait passer le Retour du Roi Richard dans chaque site de *La route du roi richard* sur un cycle de 4 ans. C'était l'engagement, à chaque site maintenant de confirmer sa candidature car ce n'est pas facile de monter un Festival. **Le positionnement des villes proposées pour 2011 est non moins urgent que pour 2010.**

3. ébauche d'une prochaine édition en 2010 du « Festival Richard Cœur de Lion » :

Christophe Eoche-Duval expose la logique qui présidait à la maquette qu'il soumet sur le site en ligne et qu'il détaille ci-après sommairement :

- Le Festival passerait à l'avenir de 3 à **4 jours** d'événementiels car les distances s'allongent et chaque ville étape revendique un passage plus long, mais la contrepartie est que le budget augmente d'1/4.
- chaque année, l'organisateur voudrait pouvoir varier l'intérêt du public et des médias en mettant l'accent sur des prestations de haut-vol autour soit du siècle de Richard (XII^{ème} s.) soit de son image (au cinéma, etc...), ce qui justifie de changer d'**ambition** le Festival (par ex. l'Ensemble *Alla francesca*², auteur d'un CD « Richard cœur de Lion », donne des concerts de haut niveau de musique en langue d'oc des XII^{ème}/XIII^{ème} s. ; la Troupe Eric Krüger a produit l'opéra « Richard cœur de lion » de Greta ; la projection géante du film « Richard cœur de lion » de David Butler serait de bel effet, du spectacle de fauconnerie ou de tournois de haute niveau pourrait être produit, des ateliers de jeu pour les ados auraient lieu autour du jeu de stratégie « Richard Cœur de lion » Edition Klaus Teuber, des conférences d'historiens du roi Richard tels Pr.Jean Flori...). La programmation 2010 qui inclut un effort accru de budget communication retient ce pari d'ambition, mais après tout **c'est au pool des villes-étapes de nous fixer leur maxima**. A la remarque de la représentante de la **ville de Saint-Yrieix-la-Perche** qui trouvait qu'à Montbrun il aurait pu y avoir plus d'animations, « *on restait sur sa faim* », Christophe Eoche-Duval répond : « *Oui, mais en spectacle, la programmation est proportionnelle au budget* ».
- on reste sur le concept de **spectacles gratuits** mais on pourrait concevoir que certaines prestations données dans des lieux très fermés (cour d'un château, intérieure d'une église) soient non pas sous entrée payante mais sous forme de **participation modique** d'un à deux euros maxi présentée de manière ludique (un « péage au Moyen-âge ») reconstitué et que ces « recettes » aident ainsi l'organisateur et/ou la ville-étape. Cette phase de discussion s'ouvrira avec le pool des villes-étapes dès qu'on saura lesquelles candidaient définitivement.
- la proposition de l'organisateur pour 2010, est la suivante :

jour	Etape demi-journée	Etape fin d'après-midi et soirée
Jeudi 29 juillet	Départ Arnac, puis Pompadour	Ségur-le-Château
Vendredi 30 juillet	Coussac-Bonneval	Saint-Yrieix-la-Perche
Samedi 31 juillet	Saint-Pierre-de-Frugie, Bussière-Galland	Les Cars
Samedi 31 juillet	Saint-Mathieu*	Montbrun*
Dimanche 1 ^{er} aout	Châlus	Châlus

*ville où aurait lieu, dans l'une un concert de l'ensemble *Alla francesca* et dans l'autre un spectacle de tournois ou de fauconnerie, parallèlement à la cavalcade sur un autre axe.

- on trouvera les détails sur le document Excel « projet de déroulé 2010 »
- en tout état de cause, si les villes-étapes ci-dessus confirment leur participation, alors la clé de répartition du financement du Festival demeurera irrévocablement déterminé par un ratio temps/territoire qui a été arrêté comme suit en prenant en compte, au cours de la discussion, une observation du représentant de la **ville de Saint-Mathieu** :

¹ <http://www.christophe-eoche-duval.fr/?cat=21>

² <http://pagesperso-orange.fr/cmmp/alla.francesca.html>

Villes-étapes	Communauté de communes (C de C)	Pourcentage (en %)
Pompadour	Pays de Pompadour	16,67
Séguir le Château – Coussac Bonneval- Saint-Yrieix-la-Perche	Pays de Saint-Yrieix-la-Perche	33,33
Saint-Mathieu	Bandiat Tardoire Avenir	5,56
Bussiere Galland – Les Cars- Châlus- Dournazac	Monts de Châlus	38,89
Saint Pierre de Frugie	Pays de Jumilhac le Grand	5,56

Secteur éligible FEADER	Secteur non éligible FEADER
77,78 %	22,22%

La mutualisation réalisée au niveau de l'organisateur conduit à faire « profiter » pour toutes les collectivités de l'effet FEADER. Ce sont les **communautés de communes** (C de C) qui demeurent le niveau de subvention de droit commun. Il ne sera pas demandé comme en 2009 aux communes de prendre en charge des repas (ils seraient achetés par l'organisateur) ; seules exigences en nature:

- le café aux cavaliers/bénévoles pour les villes de départ
- des facilités de couchages (camping, chambres chez l'habitant...) pour les villes d'étape nuit

Toute subvention qui serait perçue par l'organisateur de la DRAC, du PNR, des Régions, des Départements ira **en déduction** de l'effort sollicité auprès des C de C mais comme il est impossible (cf. expérience 2009) de le déterminer à l'avance, l'organisateur ne retient à ce jour que l'hypothèse où seules les C de C seraient débitrices. Mais il n'est pas interdit à celles-ci de rechercher à leur tour des contributions externes pour leur quote-part. Ex. concret : la C de C Pays de Pompadour peut solliciter l'**Association des 3 tours** ; les C de C de Haute-Vienne peuvent solliciter le **Conseil général de Haute-Vienne...**

- Aujourd'hui, l'organisateur a fait un premier prévisionnel de programmation qui s'élève à 97000 euros et conduirait sur ces bases ci-dessus à un effort financier maximal des C de C comme suit :

Communauté de communes (C de C)	Pourcentage (en %)	Montant en €
Pays de Pompadour	16,67	6 580,31 €
Pays de Saint-Yrieix-la-Perche	33,33	13 160,62 €
Bandiat Tardoire Avenir	5,56	2 193,44 €
Monts de Châlus*	38,89	15 354,05 € *
Pays de Jumilhac le Grand	5,56	2 193,44 €

* si on retient la méthode de ratio entre la ville de Châlus et la C de C des Monts de Châlus appliquée en 2009, on obtiendrait la répartition suivante en 2010 :

Ville de Châlus** (45,38%)	Monts de Châlus (54,62%)
6 967,39 €	8 386,67 €

** la ville de Châlus aurait en sus à sa charge comme en 2009 la Croix-Rouge et des blocs sanitaires à louer

La représentante de la **C de C du Pays de Saint-Yrieix-la-Perche** trouve ce montant de participation élevé et se demande si le FEADER est inclus ou non. Il est répondu que c'est ce montant qui, pour le maître d'ouvrage (l'organisateur) appellera du FEADER. Ce montant apparaît élevé mais à ce jour aucune subvention de la Région ou du Département n'ayant été budgétée, c'est un **montant maximum**. La question se pose d'ailleurs en termes d'efficacité si c'est l'organisateur ou la C de C qui est le mieux placé pour solliciter un concours de ces deux Collectivités, de nombreux Festivals étant aidés par les Régions ou Départements. Et enfin, ce montant correspond à une programmation en effet ambitieuse, mais c'est au pool des villes-étapes de dire à l'organisateur leur **plafond d'interventions** ; en définitive, pour une médiévale sur trois villes, se suffisant en spectacles et en communication intégralement supportés par le maître d'ouvrage, ce n'est pas un budget élevé selon Christophe Eoche-Duval.

Aux termes des échanges, Christophe Eoche-Duval conclut la réunion en remerciant ses participants et en lançant un appel aux villes qui ont été proposées pour être étape en 2010 de **confirmer très vite leur posture de villes intéressées**. Il n'y a rien d'engageant à ce stade mais si déjà l'organisateur sait où on fera passer la cavalcade, il peut continuer à bâtir une programmation avec elles ! Puis, ils demandent à ces villes-étapes pour 2010 de **se rencontrer entre-elles**, à l'initiative par exemple du représentant de la **ville de Châlus**, hors la présence de l'organisateur, **avant le 4 décembre 2009**, pour se coordonner sur un plafond global d'interventions. De sorte que l'organisateur pourrait progresser dans ses propositions plus concrètes et aller de l'avant.